

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 11 mars 2024, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de M. Sylvain Joly.

**Présences :**

Sylvain Joly  
Eric Normandin  
Susan Rasmussen

**Autre présence :**

Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

---

## 1. OUVERTURE

### GP-240311-1.1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### GP-240311-1.2

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### GP-240311-1.3

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

**GP-240311-1.4****APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 5 FÉVRIER 2024**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 5 février 2024 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION****GP-240311-2.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 JANVIER 2024 (SD-2024-0293)**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 janvier 2024.

**GP-240311-2.2****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 7 FÉVRIER 2024 (SD-2024-0466)**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 février 2024.

**3. COMMUNICATIONS****4. FINANCES****GP-240311-4.1****DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2024-0665)**

---

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 22 janvier au 25 février 2024.

**GP-240311-4.2****OCTROI D'UNE SUBVENTION À VELOX NATATION (SD-2024-0492)**

---

Il est proposé d'octroyer une subvention de 2 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, à Velox natation pour aider à financer l'offre de places dans les camps de jour estivaux à Greenfield Park pour les enfants qui ont fréquenté la maternelle 4 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. RESSOURCES HUMAINES

## 6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

## 7. BIENS IMMOBILIERS

## 8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

### GP-240311-8.1

#### **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2004-04 SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE SPORT ET LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (SD-2024-0689)**

---

M. Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement sera déposé pour modifier le *Règlement GP-2004-04 sur la tarification des biens, services et activités de sport et loisir, culture et vie communautaire*.

### GP-240311-8.2

#### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT GP-2024-158 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2004-04 SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE SPORT ET LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (SD-2024-0689)**

---

M. Sylvain Joly dépose le projet de *Règlement GP-2024-158 modifiant le Règlement GP-2004-04 sur la tarification des biens, services et activités de sport et loisir, culture et vie communautaire*.

## 9. CIRCULATION ET TRANSPORT

## 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

### GP-240311-10.1

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR LE 285, RUE KING-EDWARD (SD-2023-3832)**

---

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogations mineures pour le 285, rue King-Edward, pour permettre :

- une largeur minimale de lot de 13 mètres au lieu de 15 mètres;
- une superficie minimale de lot de 410 mètres carrés au lieu de 465 mètres carrés.

**GP-240311-10.2****OCTROI DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE LOTISSEMENT 730 POUR LE 285, RUE KING-EDWARD (SD-2023-3832)**

---

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder des dérogations mineures au *Règlement concernant le lotissement 730* pour permettre au 285, rue King-Edward :

- une largeur minimale de lot de 13 mètres au lieu de 15 mètres;
- une superficie minimale de lot de 410 mètres carrés au lieu de 465 mètres carrés.

Le tout conditionnellement à ce que la démolition de l'immeuble existant soit autorisée par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**GP-240311-10.3****PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR LE 289, RUE KING-EDWARD (SD-2023-3834)**

---

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogations mineures pour le 289, rue King-Edward, pour permettre :

- une largeur minimale de lot de 13 mètres au lieu de 15 mètres;
- une superficie minimale de lot de 410 mètres carrés au lieu de 465 mètres carrés.

**GP-240311-10.4****OCTROI DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE LOTISSEMENT 730 POUR LE 289, RUE KING-EDWARD (SD-2023-3834)**

---

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder des dérogations mineures au *Règlement concernant le lotissement 730* pour permettre au 289, rue King-Edward :

- une largeur minimale de lot de 13 mètres au lieu de 15 mètres;
- une superficie minimale de lot de 410 mètres carrés au lieu de 465 mètres carrés.

Le tout conditionnellement à ce que la démolition de l'immeuble existant soit autorisée par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **GP-240311-10.5**

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 470, RUE MURRAY (SD-2024-0095)**

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure pour le 470, rue Murray, pour permettre une marge arrière minimale de 4,19 mètres au lieu de 9 mètres, sur une largeur maximale de 4,10 mètres, pour un agrandissement du bâtiment principal situé dans la marge latérale gauche.

#### **GP-240311-10.6**

#### **OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE 470, RUE MURRAY (SD-2024-0095)**

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* pour permettre au 470, rue Murray, une marge arrière minimale de 4,19 mètres au lieu de 9 mètres, sur une largeur maximale de 4,10 mètres, pour un agrandissement du bâtiment principal situé dans la marge latérale gauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **GP-240311-10.7**

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR LE 1718, AVENUE VICTORIA (SD-2024-0098)**

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogations mineures pour le 1718, avenue Victoria, pour permettre :

- une marge latérale gauche minimale de 2,30 mètres au lieu de 3 mètres, uniquement pour une distance n'excédant pas 22 mètres de la limite avant de terrain;

- une somme des marges latérales minimale de 6,10 mètres au lieu de 7 mètres, uniquement pour une distance n'excédant pas 22 mètres de la limite avant de terrain;
- un minimum de 1,12 case de stationnement par logement au lieu de 1,50 case;
- une allée d'accès, menant aux cases de stationnement situées à l'arrière, d'une largeur minimale de 3,80 mètres au lieu de 6 mètres;
- une aire d'isolement ne comportant pas d'arbuste ni de pelouse naturelle entre le bâtiment et les stationnements arrière.

#### **GP-240311-10.8**

#### **OCTROI DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE 1718, AVENUE VICTORIA (SD-2024-0098)**

---

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder des dérogations mineures au *Règlement de zonage 728* pour permettre au 1718, avenue Victoria :

- une marge latérale gauche minimale de 2,30 mètres au lieu de 3 mètres, uniquement pour une distance n'excédant pas 22 mètres de la limite avant de terrain;
- une somme des marges latérales minimale de 6,10 mètres au lieu de 7 mètres, uniquement pour une distance n'excédant pas 22 mètres de la limite avant de terrain;
- un minimum de 1,12 case de stationnement par logement au lieu de 1,50 case;
- une allée d'accès, menant aux cases de stationnement situées à l'arrière, d'une largeur minimale de 3,80 mètres au lieu de 6 mètres;
- une aire d'isolement ne comportant pas d'arbuste ni de pelouse naturelle entre le bâtiment et les stationnements arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **GP-240311-10.9**

#### **APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES, À LA RÉFECTION EXTÉRIEURE ET À L'AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SITUÉE AU 1718, AVENUE VICTORIA (SD-2024-0099)**

---

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de neuf arbres, à la réfection extérieure et à l'agrandissement d'une habitation multifamiliale située au 1718, avenue Victoria, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 12 janvier 2024 et à la condition stipulée au sommaire décisionnel SD-2024-0099;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 8 774 \$ pour garantir la réalisation complète des travaux de plantation d'arbres, ainsi que la réalisation complète de l'aménagement paysager, le tout conformément à ce plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

## **12. CLÔTURE**

### **GP-240311-12.1**

#### **PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

### **GP-240311-12.2**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly

Véronica Mollica